L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 1er AOUT 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHITE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Pour changement dans le texte d'une annonce régulière, cents. Rien payé comme une nouvelle annonce. Le Tarif ne veut DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour Peinture aux annonces. — Les artistes et personnes ayant magasins de 50 à 200; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $50; les agents pour navires, du moins et vapeurs, un les maisons de commerce ayant la Consignation, $50. Ces abonnements se paient à l'avance et ne s'étendent.

Le privilège des nous réputons aux avis est limité à un carré cinquantaine, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui notent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que notes à l'acte par notaires de justice, vente de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux égarés ou noyés, etc., lui sont exportées en sus du compte d'abonnement et payées à part.

LES ANNONCES qui ne portent pas de date de l'insertion seront publiées pendant le mois, et devront être payées en conséquence de cette convention.

LES ANNONCES des candidatures à des emplois publics et toutes autres annonces mêmes publiques, les annonces en articles d'une nature personnelle ou quelqu'un pourrait être admis, payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Tiges, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 13, rue de la Vieille-Levée.
9 juin.—1 an Nouvelle-Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AUX ENCANTS
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, d'Médicaments spéciaux, d'articles de toilette, parfumerie, pour les distributeurs, pour les teinturiers, &c.
Rue Bienville, *Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.*
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront sérieusement exécutés. 1 oct—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No 84, Nouvelle-Orléans
10 nov

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encourager de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile, Orléans, No. 49, rue de la Commune. Nouvelle-Orléans
17 juin

DAVID & CHAPUIS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocerie marchands en général, No. 16 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix modérés. 1 oct
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE
EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Sucre, Café,
Tabac, Cigares.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. E. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêteur de fonds et d'achat d'or et d'argent de la rue St. Louis, No 77, à cet endroit, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, No 102, et continue comme par le passé à faire des prêts sur tous objets de valeur, de dépôt et de consignation et prendre ordre des achats d'or et d'argent, dont il paie la vérifiée valeur de ces matières et les personnes sont priées de ne pas envoyer d'ordres de balayeur. 1 juin—1an

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
A VIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, troisième et quatrième Municipalité, que le tableau de l'assessement des propriétés et des revenus dans les susdites deux dites Municipalités pour l'année 1845 sera ouvert pendant deux mois, savoir, depuis ce jour à la Bourse, rue Conti, à la Nouvelle, jusqu'au prochain, 1er du courant, et restera ouvert au public tous les jours et à toutes les heures du jour. 30 juillet—30j

BUREAU de la Compagnie d'Assurance de la Marine de l'Ouest et du Fleuve.
Nouvelle Orléans, 1 juillet 1845.
UNE ASSEMBLÉE des actionnaires de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie, le 1er du prochain, à midi, un état des affaires de la Compagnie sera présenté à cette époque.
15 juillet—1j GEO. C. LAWRASON, Secrétaire.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OUEST.—Bureau rue du Camp, No 94.
Directeurs.
Wm. W. Montgomery, W. A. Gunquet, President
A. Gordon, J. B. Lafon,
J. C. Harrison, R. W. Montgomery
W. C. Spence,
Chas. Gouge, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques de feu, et on veut les assurer à des taux aussi bas que les premiers assureurs avec promptitude et équitable.
Bureau dans la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et du Mississippi.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
AUCUNE assurance de la Nouvelle-Orléans ne peut être faite que par la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et du Mississippi, et toutes les polices qui ont été adoptées par les autres compagnies d'Assurances ne peuvent exister que par cette compagnie, ou peuvent exister dans une autre compagnie, ou peuvent exister dans une autre compagnie, ou peuvent exister dans une autre